

## POUR REJOINDRE :

### LES RÉSERVES DU MINISTÈRE DES ARMÉES



[www.etrereserviste.fr](http://www.etrereserviste.fr)

### LES RÉSERVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie Nationale  
<https://minotaur.fr>



Police Nationale  
[www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr)

Retrouvez la Garde nationale  
[www.garde-nationale.gouv.fr](http://www.garde-nationale.gouv.fr)

Site Internet



Un engagement citoyen



  
**GOVERNEMENT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## LA GARDE NATIONALE





## Qu'est-ce que la **Garde nationale** ?

La Garde nationale a été créée le **13 octobre 2016** en réponse aux attentats terroristes qui ont frappé la France en 2015 et 2016. Elle rassemble les **réservistes opérationnels** du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur.

## Vous aussi devenez **partenaire de la Garde nationale** !

En signant une convention de partenariat avec la Garde nationale, vous reconnaissez l'engagement de vos collaborateurs, agents et étudiants qui ont fait le choix de rejoindre les réserves opérationnelles pour concourir à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.

Par votre engagement, vous maintenez le lien entre la Nation, son armée et ses forces de sécurité intérieure.



## Qu'est-ce qu'une **convention de partenariat-employeur** ?

- **Reconnaître l'engagement de l'employeur civil**
  - L'attribution de la qualité de "**partenaire de la défense nationale**"
  - La **valorisation du partenariat** au titre de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
  - L'acquisition par vos agents publics de nouvelles compétences
  - Un **levier pour le recrutement et la fidélisation**
- **Sécurise le statut juridique du réserviste**
  - Une autorisation d'absence annuelle supérieure aux 10 jours accordés par la loi
  - Le maintien de l'intégralité de la rémunération de l'agent public jusqu'à 30 jours de réserve par an

## Focus sur la convention de partenariat avec l'**enseignement supérieur**

- **Sécurise le statut juridique du réserviste-étudiant**
  - Aménagement dans l'organisation et le déroulement des études
  - Dispense partielle ou totale de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant
  - Attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement (UE) ou de crédits ECTS



*Signature avec la Casden,  
18 février 2026*